

## SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021



L'an deux mil vingt et un, le 20 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de DESERTINES, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. LESTAS Bruno, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes & MM. LESTAS B – BLANCHET E - BRICHET M - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A - FOURMOND R - LEBLANC H.

**Etait Absent Excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme RETE Jeannine

### **Bilan de la rentrée**

Mr le Maire fait le point sur la rentrée.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées. Mme LEGOFF a pris la direction de l'école et est secondée par Mme HALLIEZ. 25 élèves sont inscrits. La rentrée s'est bien passée et la nouvelle organisation du temps de travail des agents communaux s'est mise en place. Une première réunion avec les parents d'élèves a eu lieu. Tous les moyens sont mis pour que l'école redémarre sereinement.

### **Présentation du dossier enfouissement des réseaux lotissement de l'Ecotais**

Mr Eric BLANCHET fait part de la 1ere rencontre qu'il a eu avec Territoire d'Energie pour le projet d'enfouissement des réseaux lotissement de l'Ecotais.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

| DESIGNATION                              | COUT TOTAL   | PARTICIPATION TE53 | MAITRISE D'ŒUVRE | PARTICIPATION COMMUNE |
|--|--------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| 1 -Réseaux électriques (HT)              | 99 700,00 €  | 74 775,00 €        | 4 985,00 €       | 29 910,00 €           |
| 2 -Génie civil de Télécommunication (HT) | 36 750,00 €  | 7 350,00 €         | 1 837,50 €       | 31 237,50 €           |
| 3 -Eclairage public (HT)                 | 34 500,00 €  | 8 625,00 €         | 1 725,00 €       | 27 600,00 €           |
| TOTAL GENERAL                            | 170 950,00 € | 90 750,00 €        | 8 547,50 €       | 88 747,50 €           |

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2022,
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

-----

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

| DESIGNATION                               | COUT TOTAL  | PARTICIPATION TE53 | MAITRISE D'ŒUVRE | PARTICIPATION COMMUNE |
|---|-------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| 1 -Réseaux électriques (HT)               | 40 200,00 € | 16 080,00 €        | 2 010,00 €       | 26 130,00 €           |
| 2 -Génie civil de Télécommunication (TTC) | 0 €         | 0 €                | 0 €              | 0 €                   |
| 3 -Eclairage public (HT)                  | 0 €         | 0 €                | 0 €              | 0 €                   |
| TOTAL GENERAL                             | 40 200,00 € | 16 080,00 €        | 2 010,00 €       | 26 130,00 €           |

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2022
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

### **Vente d'herbe sur pied :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de vendre l'herbe sur pied qui pousse sur les masses communales. Il s'agit du terrain situé à « La Gautrie » (section O n°7 de 1 ha 12 a 50 ca) :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :*

- de vendre l'herbe au GAEC Les Planches situé au lieu-dit « Les Planches » à Désertines, pour la somme de 70 € pour le terrain situé à « La Gautrie » (section O

- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### **Tarif redevance assainissement**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'assainissement pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année 2021, à savoir :

- l'abonnement à .....30 €
- les 50 m<sup>3</sup> .....0,50 €
- les mètres cubes supplémentaires .....0,45 €
- la consommation forfaitaire de 30m<sup>3</sup> par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2022 :*

- l'abonnement à .....30 €
- les 50 m<sup>3</sup> .....0,55 €
- les mètres cubes supplémentaires .....0,50 €
  
- la consommation forfaitaire de 30m<sup>3</sup> par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public.

### **Demande de subvention de la Dynamique**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de :

- ✓ La Dynamique : 170 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la subvention
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme au compte 6574.

### **Vente de tables de tennis de table**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'association de tennis de table de Désertines (ATT) et de la demande de rachat des deux tables par le club ATT La Dorée.

Il propose au Conseil Municipal de vendre les 2 tables au prix de 250 € pièce pour un montant total de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre les deux tables de tennis de table au club ATT La Dorée pour un montant de 500 €.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### **Présentation projet application mobile pour collectivités**

Mr Blanchet présente au Conseil Municipal un projet d'application mobile qui permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** les administrés à la vie locale. Plusieurs opérateurs proposent ce service. Le coût est de 15 €/mois pour la commune.

Le Conseil Municipal valide le projet et va étudier toutes les propositions afin de mettre en place cette application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'église, le plateau de l'appareil de tintement de la cloche n°1 ainsi que l'échelle d'accès aux cloches doivent être remplacés pour un montant de 1536 €. Le Conseil Municipal valide le devis.

↳ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Mémorial des Déportés de Mayenne. Cette association rend hommage aux juifs persécutés, arrêtés et déportés à partir de la Mayenne pendant la Seconde Guerre Mondiale au travers d'une exposition temporaire (visible au Mémorial jusqu'en septembre 2022) et d'animations diverses.

Une personne juive, Charles FARBER (ou FARBERT) s'est réfugiée à Désertines avant la guerre et a été arrêtée en 1942 et l'association propose d'organiser en 2022 une action commune autour de cet homme et de son parcours. Le Conseil Municipal valide le projet.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date de la prochaine réunion publique. Elle aura lieu le mardi 5 octobre à 20 h à la Salle Polyvalente avec à l'ordre du jour : échange sur les travaux et l'actualité de la Commune.

La séance est levée à 22h50.

Le 27 septembre 2021  
Le Maire,  
Bruno LESTAS